



## SNETE Info SOCIALE

La loi de sécurisation professionnelle oblige la mise en place pour les salariés des Centres Équestres

- de la **complémentaire santé**, mise en place **depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2016**
- de la **Prévoyance** (Décès – perte totale d'autonomie) **à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017**.

L'accord relatif à la prévoyance a été signé par les partenaires sociaux le 11 octobre dernier. Il prévoit des garanties à respecter et comme pour la mutuelle, il recommande un assureur. Les établissements équestres sont libres de choisir la prévoyance toutefois l'accord du 11 octobre définit l'**APGIS\*** comme organisme recommandé. Cette recommandation s'appuie sur un appel d'offre pour lequel plusieurs organismes s'étaient portés candidats.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter : l'APGIS Tel. : 01 49 57 45 60,

Mail : [info.centresequestre@apgis.com](mailto:info.centresequestre@apgis.com)

La prévoyance est une couverture sociale complémentaire qui vient s'ajouter aux régimes obligatoires de la sécurité sociale. Les risques couverts par la prévoyance sont le décès, les incapacités de travail et l'invalidité. En cas de survenance de l'un de ces risques, un salarié ou ses ayants-droit pourront bénéficier soit d'un capital financier ou d'une rente, d'un maintien partiel ou total des revenus, d'un complément financier.

Aucune dispense possible. Tous les salariés, devront accepter de souscrire au contrat de prévoyance déterminé par l'employeur

L'accord prévoit que la cotisation globale est prise en charge à hauteur de 30% au minimum par l'employeur et 70% au minimum par le salarié. Cette cotisation apparaîtra sur le bulletin de salaire et ne sera pas soumise à charges sociales

Dans le cadre du contrat APGIS, la cotisation du régime socle est fixée comme suit pour 2017

	Cotisation patronale	Cotisation salariale	Total
Salaire Brut	0,108%	0,252%	0,36%

Le Kit d'adhésion prévoyance décès est à réclamer auprès de l'APGIS tel. : 01 49 57 45 60.

Mail : [info.centresequestres@apgis.com](mailto:info.centresequestres@apgis.com) ou à télécharger sur le site du SNETE

Nochize le 19 Décembre 2016

: Siège social : SNETE - le Moulin de Vaux – 71600 NOCHIZE

Tel : 03 85 88 31 51 // site : [www.snete.org](http://www.snete.org) // E-mail : [snete@free.fr](mailto:snete@free.fr)